

Annexe VI

FICHE D'INVENTAIRE DES OISEAUX ISSUS D'ELEVAGE
(Couleur verte)

NOM DU GROUPEMENT

Je soussigné (nom, prénom, domicile, province)

.....
.....
.....

déclare sur l'honneur que les oiseaux d'élevage mentionnés ci-après étaient en ma possession au 31 décembre 19
ou sont nés en captivité au cours de la même année mais ont été cédés ou échangés.

Fait le 19

Signature

Numéro d'ordre	Espèce d'oiseau	Bague (sigles + numéro et année)	Cédé ou échangé (1)

(1) Indiquer une croix en regard du numéro de bague d'un oiseau né chez le soussigné au cours de l'année concernée mais qui aurait été cédé ou échangé la même année.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 1994 sur la protection des oiseaux en Région wallonne.

Fait à Namur, le 14 juillet 1994.

Le Ministre-Président du Gouvernement wallon,
chargé de l'Economie, des P.M.E., des Relations extérieures et du Tourisme,

R. COLLIGNON

Le Ministre de l'Environnement, des Ressources naturelles et de l'Agriculture,

G. LUTGEN